

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 février 2026 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2026 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Michel GREGOIRE, pour le Président empêché.

Secrétaire de séance : Madame Marie Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 5 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PEZ Gérard, PILOZ Odile, PUSTOCH Alan, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, AUMAGE Cyrille (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), THIERRY Xavier (suppléant), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 23

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, MATHIEU André, MORIN Gilbert, IMBERT Christian, POUYET Stéphanie, RAVOUX Gilles, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle

Excusés ayant donné procuration : 18

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RICHARD Eric donne procuration à MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CAHN Philippe donne procuration à DECONINCK Stéphane, FEUILLAS Annie donne procuration à NICOLAS Jean-Louis, GAUTHIER Eliane donne procuration à FRACHINOUS Alain, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à PILOZ Odile, LOUPIAS Aurélie donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, ROUSSELLE Didier donne procuration à VIARSAC Roger, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TRUPHEMUS Gérard donne procuration à MONGE Alain

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

2026-009 Budget annexe SPANC – Approbation et vote du Compte administratif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives afférentes ;

Vu l'exposé de la Vice-Présidente présentant le Compte administratif 2025 du Budget annexe SPANC ;

Considérant l'absence à cette séance du Président Thierry DAYRE ;

Considérant que Michel GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président, assure la présidence de l'Assemblée, et soumet au vote le Compte administratif ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, A L'UNANIMITE, le Compte administratif 2025 du Budget annexe SPANC qui peut se résumer de la manière suivante :

CA 2025 Budget annexe SPANC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report de l'exercice 2024		35 874,07 €		10 942,68 €		46 816,75 €
Réalisation de l'exercice	119 691,25 €	108 324,35 €	1 139,09 €	3 143,37 €	120 830,34 €	111 467,72 €
Total des Réalisations	119 691,25 €	144 198,42 €	1 139,09 €	14 086,05 €	120 830,34 €	158 284,47 €
Restes à Réaliser	- €	- €	1 095,54 €	- €	1 095,54 €	- €
Totaux cumulés	119 691,25 €	144 198,42 €	2 234,63 €	14 086,05 €	121 925,88 €	158 284,47 €
Résultat de clôture		24 507,17 €		11 851,42 €		36 358,59 €

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion ;

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Secrétaire de séance,
Marie Noelle ARMAND

Le Président de séance,
Michel GREGOIRE

Transmission en préfecture le : 12/02/2026

Mise en ligne le : 13/02/2026

Ampliation à :

